

La toponymie autochtone au Québec

Bilan et
prospective

Dossiers toponymiques, 24

Québec 

Cet ouvrage a été produit par :

Commission de toponymie
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque
1060, rue Conroy, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V8

sous la direction de :
Henri Dorion
Président

Recherche et rédaction :
Christian Bonnelly
Géographe et interlocuteur
désigné de la Commission
de toponymie auprès du
Secrétariat aux affaires
autochtones

Dépôt légal - 1^{er} trimestre 1996
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-25851-7
©Gouvernement du Québec, 1996

AVANT-PROPOS

Les nations et les peuples se définissent tant par leurs caractères identitaires que par les territoires qui sont les leurs. Entre ceux-là et ceux-ci, les groupes humains ont établi des relations qu'ils ont inscrites dans le vocabulaire géographique que constituent les noms de lieux. La toponymie est donc le reflet éloquent de la symbiose qui unit la terre et les sociétés qui l'habitent.

Au Québec, chacune des composantes du peuple québécois a apporté sa contribution à l'expression toponymique de cette symbiose. À cet égard, les milliers de noms géographiques que les premiers habitants de ce pays ont semés sur les territoires qu'ils fréquentent depuis des temps immémoriaux constituent une richesse partagée par l'ensemble de la population québécoise. Il importait donc de tout mettre en oeuvre pour conserver ce trésor toponymique afin d'éviter que ne se perde une mémoire collective qui demeure fragile tant qu'elle n'est pas inventoriée, consignée et diffusée. C'est là une des missions que s'est donnée la Commission de toponymie du Québec.

À l'heure où des questions identitaires se posent et cela, souvent dans leur contexte territorial, il est opportun de dresser un bilan de ce qui a été fait à cet égard et de s'interroger sur les défis qu'il reste à relever. Au terme de cet exercice, il sera réconfortant d'observer qu'au Québec, autochtones et non-autochtones ont fini par exprimer, au-delà de leurs différences et des difficultés du passé, les liens profonds qui les unissent à leur espace géographique par un vocabulaire toponymique que, par des emprunts réciproques, ils partagent quotidiennement.

La Commission de toponymie, par le présent document, veut sensibiliser tous les intervenants, autochtones ou non-autochtones, gouvernementaux ou non gouvernementaux, à l'ouverture réciproque et à la nécessaire collaboration qu'implique sa mission dans le domaine de la toponymie autochtone. Cette collaboration qui a pris la forme d'inventaires de terrains, d'échanges d'information, d'analyses conjointes a produit des résultats fort positifs et la Commission de toponymie s'est fermement commise à continuer dans cette voie.

Henri Dorion, président

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
	L'état de la question	1
	Une question à la fois éthique et technique	1
2.	UN BREF HISTORIQUE	3
	L'apparition des toponymes autochtones	3
	La période réactionnaire	3
	La renaissance et la revalorisation	4
3.	LA POLITIQUE DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE	5
	Le contexte	5
4.	UN BILAN	7
	Le programme d'inventaires	7
	La procédure de consultation et d'officialisation	7
	La consolidation du patrimoine toponymique autochtone	8
	Les ateliers	9
	Les noms commémoratifs	9
5.	LA PROBLÉMATIQUE ACTUELLE ET PROSPECTIVE	11
	Le choc des toponymies	11
	La normalisation des systèmes d'écriture	11
	Les règles de traitement et d'écriture	12
	La diffusion	13
	Les revendications territoriales	14
6.	LE CONTEXTE CANADIEN ET INTERNATIONAL	15
7.	CONCLUSION	19
8.	BIBLIOGRAPHIE	21
	ANNEXE 1 Politique relative aux noms autochtones	23
	ANNEXE 2 État d'avancement du dossier des inventaires pour chacune des nations	27
	ANNEXE 3 Résolutions adoptées dans le cadre de l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens	29

1. INTRODUCTION

L'état de la question

De temps immémoriaux, Amérindiens et Inuits du Québec ont attribué une infinité de noms aux innombrables composantes géographiques du territoire: lacs, rivières, montagnes, lieux de campements ou établissements permanents ou temporaires, portages, points de rencontre, etc. Certaines de ces dénominations sont plus visibles (Québec, Gaspé, Chicoutimi, Saguenay) et font partie de notre langage quotidien. D'autres, plus discrètes (Kuujuuaq, Ristigouche, Maliotenam, Odanak, etc.), n'en révèlent pas moins, comme des milliers d'autres, la richesse et la diversité du paysage toponymique québécois et témoignent plus particulièrement de la valeur du patrimoine culturel autochtone qui y est inscrit. Car c'est bien de patrimoine culturel qu'il s'agit ici, les messages véhiculés par la toponymie étant révélateurs des traditions, us et coutumes de civilisations vivant en étroite relation avec le milieu naturel. Ce reflet des rapports entre des sociétés et les territoires qu'elles occupent a amené la Commission de toponymie à apporter une attention particulière à la toponymie autochtone en adoptant une politique spécifique à leur égard et en procédant à des relevés systématiques sur le terrain.

Une question à la fois éthique et technique

Le respect de la culture d'un peuple exige le respect de la toponymie qu'elle a générée. Dans le cas de la toponymie autochtone, cela ne va pas sans poser des problèmes techniques spécifiques: l'élaboration et le maintien des systèmes d'écriture normalisée, le choix entre des usages mettant en parallèle des toponymes autochtones et d'autres, eurogènes, l'établissement des formes adaptées aux déclinaisons inhérentes aux langues autochtones, les problèmes que pose la longueur implicite de noms formés par agglutination, le traitement de la redondance de termes génériques issus de la traduction partielle des toponymes, etc.

2. UN BREF HISTORIQUE

L'apparition des toponymes autochtones

C'est à partir du XVI^e siècle, avec la venue des découvreurs, explorateurs, colonisateurs qu'on voit apparaître les noms de lieux autochtones sur les cartes et dans les récits de voyages. Ainsi, certains noms encore d'usage aujourd'hui comme Hochelaga, Saguenay, Canada, remontent à Jacques Cartier. L'historien Marc Lescarbot rapporte, quant à lui, vers 1609, que les mariniens se servent le plus souvent des noms amérindiens comme Tadoussac, Anticosti, Batiscau, pour se repérer. Cette époque marque donc la naissance de la toponymie autochtone écrite et, avec elle, le cortège de problèmes que cette mutation a engendrés.

C'est au cours des XVIII^e et XIX^e siècles cependant que l'on inscrit dans les documents cartographiques le plus grand nombre de noms géographiques en usage chez les autochtones. Des cartes et plans détaillés de plusieurs régions intérieures sont produits. La cueillette des noms autochtones est alors très abondante et leur utilisation se généralise. Par exemple, le rapport du voyage de J. L. Normandin aux sources du Saguenay, de même que les cinq cartes détaillées du père Pierre-Michel Laure dressées de 1731 à 1733, qui couvrent la vallée du Saint-Laurent jusqu'à la région du lac Mistassini, et enfin les plans réalisés par des missionnaires, dont le père François Babel, fourmillent de noms autochtones.

La période réactionnaire

Devant cette abondance de noms autochtones, les autorités en place, surtout au début du XX^e siècle, ont craint que le phénomène ne prenne des dimensions incontrôlables et ont réagi de façon plutôt draconienne. Un auteur a même publié, en 1909, un article assez célèbre intitulé: «L'invasion des noms sauvages». On déclara donc la guerre aux toponymes autochtones et, en conséquence, la nomenclature amérindienne du Québec a payé largement son tribut à une politique d'élimination parfois systématique. On estime que des 15 000 toponymes autochtones qui meublaient encore les cartes géographiques du Québec au siècle dernier, 80% ont été éliminés de la nomenclature géographique officielle. Pour les noms amérindiens qui furent conservés, c'est-à-dire la minorité, on a même parlé de traitement de faveur.

Comme les années qui suivirent furent marquées par une production cartographique massive et que ce support contribue de façon très significative à la diffusion voire à la consécration de la toponymie, les politiques administratives de près de trois générations ont donc empêché tout épanouissement de la nomenclature autochtone et ont même

occasionné une inconstance dans l'écriture des noms déjà utilisés. Selon l'origine de la production cartographique, fédérale d'inspiration surtout anglophone et provinciale d'abord francophone, les noms voyaient leur orthographe varier.

La renaissance et la revalorisation

Au début des années 1950, sous l'impulsion de l'ethnologue Jacques Rousseau, on assiste à une reprise d'intérêt pour la toponymie autochtone. Le chercheur effectue en effet alors des missions de recherche chez les Cris de la région du lac Mistassini et en revient avec un certain nombre de toponymes cris qu'il propose à la Commission de géographie de l'époque de rendre officiels. Mais il faut attendre au milieu des années 1960 pour assister à un véritable redressement de la situation. D'une part, les noms autochtones sont dorénavant considérés comme partie intégrante de la couverture toponymique québécoise et, plus encore, leur conservation et leur mise en valeur deviennent prioritaires. C'est à ce moment que débutent les travaux d'inventaires systématiques sur le terrain.

3. LA POLITIQUE DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

Le contexte

L'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, en attribuant une juridiction élargie à la Commission de toponymie, lui a permis de préciser son intervention en matière de toponymie autochtone. Les nouveaux devoirs et pouvoirs qui lui incombait transformaient son mandat d'officialisation des noms à des fins principalement cartographiques en un mandat d'officialisation à des fins beaucoup plus universelles. L'ensemble de la documentation de l'Administration, la signalisation routière, l'affichage public et les ouvrages d'enseignement et de recherche devenaient, en plus de la cartographie, des véhicules de diffusion de la toponymie officielle. Mais plus encore, c'est sans doute son nouveau mandat de conservation des noms de lieux qui allait le plus exiger de la Commission.

La conservation des toponymes, au même titre que la conservation du patrimoine, implique à la fois leur sauvegarde, leur connaissance et leur mise en valeur d'où la nécessité pour la Commission de pousser plus avant la recherche sur les noms. C'est donc dans cet esprit qu'elle a décidé de se doter d'une politique spécifique relative aux noms autochtones qui, incidemment, répondait à un considérant du préambule de la Charte elle-même reconnaissant aux Amérindiens et aux Inuits le «droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine». La politique constitue donc une action concrète permettant de corriger une injustice et de sauvegarder le principe de la conservation de la mémoire historique des peuples autochtones. Nous présentons à l'annexe 1 la **Politique relative aux noms autochtones** qu'a adoptée la Commission de toponymie du Québec. Le Québec est en fait la seule province du Canada à s'être dotée d'un énoncé de politique clair en cette matière.

4. UN BILAN

Le programme d'inventaires

Le premier inventaire systématique de toponymes autochtones sur le terrain sera réalisé en milieu inuit, en 1968, et permettra de recueillir près de 3 500 appellations. Mais ce sont les bouleversements géographiques et socio-culturels suscités par l'annonce et le début des projets hydroélectriques du territoire de la Baie-James qui enclencheront la véritable campagne d'inventaires de toponymes autochtones. Un relevé réalisé en 1976 chez les Cris amènera la cueillette d'environ 3 000 noms; on poursuivra les travaux en milieu cri, en 1979, alors que 800 nouveaux noms seront relevés à Nemiscau et Waskaganish. Le mouvement est dès lors bel et bien enclenché et la quinzaine d'années qui suivront verront se réaliser des inventaires dans tout le Québec autochtone. Plus de 50 inventaires permettront de recueillir près de 20 000 noms. Nous présentons à l'annexe 2 un tableau synthèse des travaux réalisés pour chacune des nations, de 1968 à 1995.

La procédure de consultation et d'officialisation

Un projet d'inventaire toponymique en milieu autochtone peut originer soit de l'intérêt manifesté par un conseil de bande qui souhaite ainsi conserver et mettre en valeur son patrimoine culturel, soit de la nécessité pour la Commission de toponymie de combler un vide toponymique mis en évidence, notamment, dans l'élaboration d'un projet de réalisation cartographique. Les deux cas cependant exigent une collaboration étroite entre tous les intervenants. Après avoir établi les modalités techniques relatives à la réalisation de l'inventaire et délimité le territoire à couvrir à l'aide de cartes, le Conseil de bande et la Commission s'entendent pour choisir un responsable de l'inventaire. Celui-ci peut provenir du milieu même où sera réalisé le travail ou encore être de l'extérieur mais possédant de bonnes connaissances de la langue de la communauté où seront effectués les relevés et sachant établir et entretenir de bonnes relations avec les Anciens qui lui serviront d'informateurs privilégiés. La collaboration de plusieurs de ces derniers est essentielle pour diminuer la marge d'erreur possible puisqu'elle permet de confronter leurs informations entre elles.

L'enquêteur s'efforce, dans sa démarche, de repérer tous les éléments géographiques susceptibles d'être dénommés et de déterminer, pour chaque nom, sa graphie et sa localisation exactes, son origine, sa signification et toute information permettant de bien connaître le contexte de son utilisation.

Les informations colligées sont regroupées sous forme d'un rapport dont le contenu est soumis, évalué et entériné par une résolution du Conseil de

bande. Après réception à la Commission, le rapport est analysé et chacune des données est traitée en vue de son officialisation possible. Une liste avec justification du statut à décerner à chaque toponyme est élaborée et fait partie intégrante du dossier qui est soumis à une réunion de la Commission pour décision. L'analyse menée par les commissaires permet de confirmer ou d'infirmier le statut proposé.

Les données sont ensuite intégrées au fichier informatisé en attendant la publication annuelle à la Gazette officielle du Québec des noms approuvés par la Commission. Celle-ci s'assure par ailleurs de leur diffusion auprès des organismes producteurs de cartes ou d'autres publications et susceptibles d'en faire usage.

La consolidation du patrimoine toponymique autochtone

Les données statistiques (Tableau 1) témoignent sans équivoque de la progression constante de la toponymie autochtone au Québec au cours de 25 dernières années. À la publication du **Répertoire géographique du Québec**, en 1969, les noms de lieux autochtones étaient au nombre de 1 560 et représentaient 4,70% de la nomenclature officielle. En 1995, 10964 d'entre eux étaient officiels et représentaient 9,78% des toponymes officiels. Le tableau suivant présente ce constat.

Tableau 1

Évolution du nombre de toponymes autochtones officiels 1969-1995

Année		Toponymes autochtones
1969	Nombre	1560
	%	4,70
1989	Nombre	9 313
	%	9,44
1995	Nombre	10 964
	%	9,78

Les ateliers

La problématique du traitement des noms de lieux autochtones a amené les organismes responsables de la gestion des noms de lieux à poser des gestes concrets pour rallier les opinions du plus grand nombre d'intervenants en la matière. Une première action en ce sens a été menée en 1979 alors que la Commission de toponymie a organisé et tenu à Québec un **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens**.

Cette rencontre regroupait une quarantaine de spécialistes de différentes disciplines et des représentants du monde autochtone. Elle avait comme objectif d'explorer les avenues qui permettraient à la Commission de s'assurer que les toponymes qu'elle a le mandat d'officialiser soient conformes à des systèmes d'écriture acceptés par les usagers, les spécialistes linguistes et cartographes, mais d'abord et avant tout par les groupes autochtones eux-mêmes. Les communications présentées et les discussions qui suivirent permirent aux participants d'adopter 19 résolutions qui devaient orienter les décisions futures de la Commission. La diffusion de l'information sur les langues amérindiennes, l'élaboration de normes de prononciation et d'écriture, la compilation et la centralisation des informations, la préservation de la toponymie amérindienne ont été parmi les principaux thèmes abordés lors de l'atelier. L'annexe 3 présente les 19 résolutions. Les documents de travail ayant servi de base aux discussions, les communications ainsi que les résolutions ont fait l'objet d'une publication de la Commission qui devait, de plus, en 1984, publier un **Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens**.

En 1986, ce fut au tour du Comité permanent canadien des noms géographiques d'organiser le **Colloque sur les noms de lieux autochtones**, à Ottawa et auquel a participé la Commission. Les 27 résolutions adoptées à cette occasion ont porté notamment sur les modalités de réalisation des inventaires toponymiques en milieux autochtones, sur l'importance de la recherche sur l'origine et la signification des toponymes amérindiens et inuits et sur la conception et la publication d'outils susceptibles de favoriser une meilleure diffusion et une meilleure connaissance de ces noms.

Les noms commémoratifs

En dehors de son programme habituel d'officialisation qui lui permet de conférer un statut particulier à plusieurs centaines de toponymes autochtones issus d'enquêtes, la Commission profite par ailleurs d'événements spéciaux pour procéder à des désignations commémoratives impliquant les nations autochtones. C'est ainsi que de 1981 à 1985, à l'occasion de la Journée de la femme, elle a attribué des noms autochtones féminins à diverses entités géographiques québécoises. En 1993, pour souligner la Journée nationale des peuples autochtones qui s'inscrivait elle-

même dans la décision des Nations Unies de faire de cette année l'Année internationale des populations autochtones, la Commission a approuvé trois noms rendant hommage à la culture autochtone: **Anicinabe**, en algonquin, signifie «nous, le peuple autochtone», **Kitaskino**, en langue attikamek, est traduit par «notre terre à nous tous» et **Nitassinan**, en montagnais, signifie «notre terre». Les lieux touchés par ces désignations coïncident avec des points de rencontre des grands bassins hydrographiques du Québec. Ces points, en plus de se situer dans des régions d'échanges entre les nations amérindiennes du Moyen-Nord, évoquent la relation étroite que les Autochtones entretiennent avec leurs territoires.

5. LA PROBLÉMATIQUE ACTUELLE ET PROSPECTIVE

Le choc des toponymies

Le redressement amorcé depuis les années 1960 en faveur d'une toponymie autochtone revalorisée a eu comme conséquence l'établissement d'une nouvelle dynamique dans la gestion du corpus des noms de lieux officiels du Québec. De l'isolement relatif qui les caractérisait jusque-là, les toponymes autochtones en sont venus, dans les secteurs où leur densité s'est accrue, à bousculer l'équilibre traditionnel qui les liait aux autres toponymes de langues et d'origines différentes. L'officialisation et la diffusion, notamment par le biais des cartes géographiques, des noms nouvellement inventoriés ont ainsi fait apparaître des promiscuités jusque-là imperceptibles.

Même si elles sont moins marquantes dans les régions éloignées où les territoires sont surtout fréquentés par des groupes de même origine linguistique, ces promiscuités ne s'en sont pas moins révélées entre Cris et Inuits, par exemple. Les appellations de Whapmagoostui (crie) et Kuujjuarapik (inuite) se partagent maintenant l'ancien village de Poste-de-la-Baleine qui était incidemment aussi désigné par un nom anglais (Great Whale River). Plus graves cependant sont les problèmes apparaissant dans les régions où se superposent systématiquement, pour les mêmes lieux, des couches toponymiques de langues distinctes et ce, pour une quantité significative de lieux. Phénomène remarqué en Haute-Mauricie où la situation met en cause des toponymes attikameks d'usage ancien mais officialisés récemment et qui se retrouvent en compétition avec des toponymes de langue française utilisés par des pourvoyeurs en chasse et pêche et leur clientèle. Ces usages parallèles et concurrents rendent difficile, pour la Commission, l'application des critères de choix habituels. Néanmoins, comme ces territoires ont été traditionnellement fréquentés par les Amérindiens, leur toponymie se voit accorder la priorité par notre organisme. Celui-ci s'assure tout de même, dans ces circonstances, de sensibiliser tous les intervenants non autochtones à l'importance de préserver, voire de mettre en valeur cet élément particulier de notre patrimoine culturel.

La normalisation des systèmes d'écriture

Les connaissances relatives aux systèmes d'écriture des langues autochtones se sont considérablement accrues au cours des vingt dernières années à la suite notamment de recherches effectuées par des linguistes et lexicographes en prévision, entre autres, de la confection de dictionnaires sur les mots des langues concernées ou de matériel didactique destiné à l'enseignement. Dans certains cas, les mêmes spécialistes ont été mis à contribution dans des opérations d'inventaires toponymiques où ils ont

étendu aux noms de lieux les principes de normalisation d'écriture s'appliquant aux mots de la langue générale.

Cet avancement dans la connaissance des systèmes d'écriture ne lève pas pour autant le voile sur la problématique entourant la normalisation même des noms de lieux autochtones. La manière d'écrire les noms aujourd'hui diffère de celle des années 1960 et 1970, mais ce progrès implique-t-il nécessairement une normalisation à rebours des noms déjà officialisés? Par ailleurs, malgré le fait que des systèmes d'écriture aient été adoptés par les autorités compétentes, certaines communautés résistent encore à leur application systématique et retiennent même, pour la désignation des villages, des appellations non conformes aux systèmes d'écriture normalisée. C'est, par exemple, le cas d'Inukjuak et de Kuujjuarapik, chez les Inuits, dont les autorités locales ont préféré ces désignations à celles d'Inujjuaq et de Kuujjuaraapik qui répondaient plus aux principes de normalisation. Chez les Cris, Uchipukamu se rapprocherait sans doute plus de la forme normalisée que celle d'Oujé-Bougoumou qui a été retenue officiellement par le Conseil de bande et, par conséquent, par la Commission de toponymie.

Ces dérogations seraient sans doute sans conséquence n'eut été le fait qu'après leur implantation dans l'usage, certaines communautés en viennent parfois, après quelques années, à remettre en cause certaines désignations précisément parce qu'elles ne correspondent pas à l'écriture normalisée de la langue à laquelle elles appartiennent.

La recherche de la stabilité dans la nomenclature géographique officielle est pourtant un objectif primordial poursuivi par la Commission de toponymie, les implications liées aux changements de noms étant multiples, contraignantes et dans certains cas coûteuses pour ses clientèles.

Les règles de traitement et d'écriture

Le traitement des toponymes autochtones dans la perspective de leur officialisation suppose en tout premier lieu la référence aux systèmes d'écriture déjà adoptés ou en voie de l'être par les nations ou les communautés. En réalité, cette étape devrait déjà être franchie lorsque les noms sont soumis à la Commission, la personne responsable des relevés ayant dû s'assurer de l'existence de tels systèmes au moment du traitement des données. L'exigence établie par ailleurs par la Commission de faire endosser la liste des toponymes inventoriés par le Conseil de bande implique presque en soi que les noms soient orthographiés conformément aux systèmes d'écriture approuvés. Néanmoins, certaines erreurs ou anomalies peuvent tout de même être décelées lors du traitement des toponymes en vue de leur officialisation et c'est, à ce moment, le rôle de

l'analyste de s'assurer du respect des systèmes d'écriture.

Plus délicates à régler sont les situations où les modalités de traitement risquent de laisser croire à une remise en cause de l'intégrité même des toponymes. Ainsi, dans les cas de noms dont la longueur risque de rendre difficile voire impossible leur intégration dans l'usage pour les clientèles non familières avec les langues concernées, l'abréviation apparaît parfois comme la seule solution viable. Il faut préciser que le souci de restreindre la longueur des toponymes pour les rendre plus facilement diffusibles n'est pas réservé aux langues autochtones; la Commission l'applique aussi aux toponymes de langues française et anglaise, de façon à en faciliter l'implantation dans l'usage auprès de ses clientèles utilisatrices. Un tel type d'intervention normalisatrice implique cependant, pour les noms autochtones, un connaissance poussée des langues concernées car elle risque de rompre l'équilibre de la structure des noms obtenu à la suite de l'application de procédés de déclinaison complexes inhérents à ces langues. L'habitude prise par la Commission de remplacer les termes génériques autochtones par des termes français, pour éviter une redondance lourde et discutable et assurer aussi une meilleure compréhension des noms pour les non initiés, pose parfois elle-même des problèmes pour certaines communautés.

L'écriture des langues autochtones révèle aussi certaines particularités qu'il n'est pas facile d'appliquer au contexte des noms géographiques. Ces langues présentent des exigences particulières qui obligent à préciser ou à modifier la valeur des 26 lettres de l'alphabet latin. Les spécialistes ont alors recours à des signes diacritiques, des caractères spéciaux ou encore des lettres placées en position d'exposants pour rendre ces sons particuliers. Limités à des milieux spécialisés, ces signes peuvent être compris de leurs utilisateurs. Transplanté dans des toponymes, ce langage devient plus problématique car il n'est plus accessible à l'observateur populaire qui doit alors se contenter de prononciations purement approximatives.

La diffusion

La Commission a mis au point plusieurs outils pour assurer la diffusion la plus large possible des données qu'elle compile sur la toponymie autochtone. Le Répertoire toponymique du Québec et son Supplément cumulatif de même que la Gazette officielle du Québec sont sans doute les véhicules les plus adéquats pour obtenir un état de la situation à jour sur les décisions prises par la Commission en matière de toponymie autochtone. Parallèlement, la banque de données TOPOS offre la possibilité d'obtenir sur la base d'extrants sélectifs confectionnés à partir de codes linguistiques particuliers les nomenclatures amérindienne et inuite à jour. Toutes ces données sont rendues accessibles aux différents organismes gouvernementaux et paragouvernementaux producteurs de cartes qui

assurent ainsi une diffusion élargie de la toponymie autochtone.

La Commission a d'autre part publié jusqu'à maintenant des dossiers sur la toponymie de trois nations amérindiennes, celles des Abénaquis, des Attikameks et des Naskapis. La nomenclature géographique autochtone tient enfin une place importante dans la plus récente publication encyclopédique de la Commission, **Noms et lieux du Québec, Dictionnaire illustré**.

Les revendications territoriales

Il est admis que les noms de lieux autochtones constituent des témoignages de l'occupation amérindienne et inuite des territoires qui font aujourd'hui l'objet de revendications. Les programmes systématiques d'inventaires et d'officialisation de ces noms par la Commission de toponymie pourraient donc apparaître contre-indiqués dans la perspective où le gouvernement mène lui-même des négociations visant à préserver l'intégrité des terres publiques dont il assume la gestion. Mais ces deux éléments sont au contraire très conciliables. En effet, une bonne connaissance des aires d'occupation historique par les nations autochtones, à travers le témoignage toponymique comme à partir d'autres sources, est susceptible d'asseoir sur des bases solides des propositions de partage de responsabilités dans le cadre du principe fondamental de l'intégrité territoriale. C'est donc sur la base de la recherche d'un constat éclairé de la situation que la Commission justifie ses interventions dans le domaine. La richesse et la diversité de ce patrimoine culturel collectif en font en soi des éléments dont la valeur ne peut être ignorée aux seuls dépens d'arguments juridiques. Restreindre leur portée à ce niveau risquerait de plus d'amener les communautés autochtones à retenir l'information limitant du même coup la connaissance de cette composante essentielle de l'héritage national.

6. LE CONTEXTE CANADIEN ET INTERNATIONAL

L'intérêt manifesté au Canada pour la toponymie autochtone n'a cessé de croître au cours des dernières années. Le développement de l'identité et de l'expression identitaire des autochtones s'est manifesté entre autres à travers la toponymie. Il faut aussi voir dans la mise en avant-plan de la défense de la cause autochtone, en regard des revendications territoriales au pays tout entier, une autre explication à cette nouvelle dynamique. La tenue à Ottawa, en 1986, du **Colloque sur les noms de lieux autochtones** a certainement tombé à un moment opportun et a aussi concouru à dynamiser le dossier à l'échelle nationale.

C'est ainsi que dans la deuxième moitié des années 1980, les autorités toponymiques des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et, plus modestement, celles de la Colombie-Britannique emboîtent le pas et réalisent des inventaires dans les territoires traditionnellement fréquentés par les autochtones. Ces inventaires s'intensifieront dans les années 1990. En 1995, des relevés sont effectués avec succès au Labrador terre-neuvien et au Manitoba. Une expérience menée en Alberta ne produira cependant que peu de retombées, les noms inventoriés auprès de trappeurs autochtones étant surtout de langue anglaise. Ces inventaires ne mèneront par ailleurs pas toujours à l'officialisation des noms, certaines communautés, en Colombie-Britannique par exemple, refusant même qu'ils soient intégrés à la banque de données toponymiques provinciale.

À l'échelle internationale, des opérations d'inventaires de toponymes autochtones ont été réalisées dans quelques pays. Ce n'est cependant qu'à la **Cinquième conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques** tenue à Montréal, en 1987, qu'une résolution est dûment adoptée au sujet des noms géographiques autochtones. Le texte s'y lit comme suit:

La Conférence.

Consciente que des groupes aborigènes/autochtones existent dans de nombreux pays du monde,

Consciente également que ces groupes ont leurs propres langues, cultures et traditions,

Considérant que les noms géographiques de ces groupes représentent, dans chaque région/pays où ils vivent, une importante partie des traditions toponymiques,

Reconnaissant également que les groupes aborigènes/autochtones ont le droit et le souci naturel de voir l'importance de leur nomenclature

géographique reconnue,

1. Recommande que tous les pays ayant des groupes autochtones/aborigènes fassent un effort particulier pour rassembler leurs noms géographiques en même temps que les informations appropriées;
2. Recommande également que, s'il y a lieu, une forme écrite officielle soit adoptée chaque fois que possible pour les cartes et autres publications;
3. Recommande en outre que des réunions régionales et internationales soient tenues pour examiner la méthodologie de la collecte et de l'enregistrement des noms géographiques autochtones/aborigènes.

L'application de cette résolution varie cependant d'un pays à l'autre. La toponymie laponne de la Finlande et de la Norvège, par exemple, évolue parallèlement à la toponymie eurogène déjà officielle. Chez les populations autochtones de l'est de la Russie, par contre, elle tend maintenant à un usage exclusif. Le gouvernement cubain projette quant à lui de procéder dès avril 1996 à un relevé des toponymes autochtones de son territoire dans le but très particulier cependant de repérer des sites archéologiques. L'Académie des sciences de Cuba, informée de la publication en version espagnole, par la Commission de toponymie du Québec, de l'ouvrage intitulé **Méthodologie des inventaires toponymiques**, entend s'en inspirer pour effectuer ses relevés. Cette publication québécoise avait déjà auparavant servi d'ouvrage de référence, lors de stages de formation en toponymie, organisés sous l'égide de l'Organisation des États américains et de l'Interamerican Geodetic Survey, notamment au Panama, en Équateur et au Chili. Une version anglaise portant le titre de **A Manual for the Field Collection of Geographical Names** a été réalisée et adaptée pour le contexte ontarien par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Pour faciliter la collecte et le traitement des toponymes autochtones à l'échelle du Canada tout entier, le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) a confié au professeur Ludger Müller-Wille, de l'Université McGill, le mandat de réaliser un guide adapté à ce contexte. Résultat de la collaboration établie entre le personnel du Secrétariat du CPCNG et le professeur Müller-Wille, ce nouvel instrument de travail a été publié en 1992, sous le titre de **Guide pour la collecte sur le terrain de toponymes autochtones**.

Il faut préciser que l'expertise de la Commission dans le domaine de la toponymie générale est déjà reconnue et recherchée au niveau international depuis maintenant près de 30 ans. La Commission délègue en effet ses représentants aux Conférences des Nations Unies sur la normalisation des

noms géographiques depuis 1967 et elle joue aussi un rôle actif au sein du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. En plus d'avoir participé à plusieurs stages de formation en toponymie dans des pays étrangers, la Commission a, par ailleurs, elle-même été l'instigatrice, sous les auspices des Nations Unies, d'un stage de formation pour les représentants de pays francophones d'Afrique et d'Amérique, en 1988, à Québec.

7. CONCLUSION

Les données et constatations qui précèdent constituent, selon nous, un témoignage éloquent de l'excellent état de santé de la toponymie autochtone au Québec. Malgré que des périodes difficiles voire menaçantes pour sa survie aient par le passé ponctué son évolution, elle a connu, au cours des 25 dernières années, un regain de vitalité qui a su lui redonner une place équitable au sein du corpus des toponymes officiels. Par ses actions, la Commission de toponymie a sans doute contribué pour une bonne part à concrétiser cette revitalisation. Mais, n'eut été la présence, chez les informateurs contactés lors des nombreux inventaires, d'une mémoire extrêmement vivante et fiable, maintenue grâce à une longue tradition de transmission orale de la connaissance au sein même des communautés amérindiennes et inuites, ce trésor patrimonial que représente la toponymie aurait été en grande partie à jamais perdu. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à accomplir dans ce domaine. Des centaines et peut-être des milliers de noms ont sans doute échappé aux chercheurs jusqu'à maintenant, soit à cause de l'échelle réduite des entités à répertorier, soit à cause de la difficulté à rejoindre des informateurs pour des secteurs déterminés. L'implication, dès à présent, des communautés dans la poursuite des travaux entrepris, apparaît comme la seule voie possible pour maintenir la dynamique et assurer la conservation du patrimoine toponymique autochtone.

8. BIBLIOGRAPHIE

Publications de la Commission de toponymie:

- Hudon, Hélène. **Méthodologie des inventaires toponymiques**. Québec, Commission de toponymie, 1986. 33 p. Dossiers toponymiques; 16.
- Michaud, Martyne. **La toponymie des Attikameks**. Québec, Commission de toponymie, 1987. 184 p. Dossiers toponymiques; 21.
- Paré, Pierre. **La toponymie des Abénaquis**. Québec, Commission de toponymie, 1985. 98 p. Dossiers toponymiques; 20.
- Paré, Pierre. **La toponymie des Naskapis**. Québec, Commission de toponymie, 1990. 98 p. Dossiers toponymiques; 22.
- Québec (Gouvernement). Commission de toponymie. **Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens**. Document de travail. Québec, 1979. 361 p.
- Québec (Gouvernement). Commission de toponymie. **Bibliographie toponymique du Québec**. Édition revue et augmentée. Québec, 1987. 160 p. Dossiers toponymiques; 17.
- Québec (Gouvernement). Commission de toponymie. **Noms et lieux du Québec : dictionnaire illustré**. Québec: Publications du Québec, 1994. 925 p.
- Québec (Gouvernement). Commission de toponymie. **Rapport d'étape concernant l'atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens 1979-1984**. Québec, 1984. 67 p. Dossiers toponymiques; 19.
- Québec (Gouvernement). Commission de toponymie. **Stage international de formation en toponymie**. Québec, 1989. 493 p. Études et recherches toponymiques; 13.

Documents internes de la Commission de toponymie non publiés mais disponibles pour consultation à nos bureaux:

Castonguay, Rachelle. **Toponymie amérindienne sur les anciennes cartes du Québec conservées aux Archives publiques du gouvernement canadien à Ottawa: 1536-1780.** (Québec), 1980. 2 vol. (Document manuscrit conservé à la Commission de toponymie)

Rapports d'inventaires toponymiques réalisés en milieu autochtone de 1968 à 1995.

TOPOS, banque de données qui renferme tous les toponymes autochtones traités jusqu'à maintenant.

Autres sources:

Comité permanent canadien des noms géographiques. **Guide pratique de la collecte sur le terrain de toponymes autochtones.** Éd. provisoire. Ottawa, Énergie, Mines et Ressources Canada, 1992. 40 p.

Comité permanent canadien des noms géographiques. **Les noms géographiques autochtones : résolutions, 1986-87. Native geographical names : resolutions, 1986-87.** Ottawa, Énergie, Mines et Ressources Canada, (1987). 8 p. (Résolutions adoptées au Colloque sur les noms géographiques autochtones à Ottawa du 7 au 9 mai 1986)

Poirier, Jean. Les noms de lieux amérindiens du Québec face aux conquérants. **Onoma**, vol. XXII, 1-2 (1978) : 187-195.

ANNEXE 1

POLITIQUE RELATIVE AUX NOMS AUTOCHTONES

La Commission de toponymie reconnaît l'importance de la toponymie autochtone comme partie intégrante de notre patrimoine toponymique commun.

Dans les régions habitées ou fréquentées par les populations autochtones, la Commission accorde une attention particulière à la toponymie des Amérindiens et des Inuits dans la dénomination des lieux.

La Commission respecte les systèmes d'écriture normalisés propres aux langues autochtones.

La consultation du milieu, en particulier celle des conseils de bande, constitue un élément indispensable du traitement des toponymes autochtones.

1 Principes fondamentaux

La **Charte de la langue française**, dans son préambule même, reconnaît aux Amérindiens et aux Inuits le «droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine».

L'importance du patrimoine toponymique autochtone tient à son double apport culturel et technique à la géographie du Québec; d'une part, pour la richesse de cet héritage quant à la façon de découper et de nommer l'espace, et, d'autre part, pour l'utilité non moins précieuse de ces noms géographiques dans les territoires réunissant les plus basses densités toponymiques.

La fragilité de la tradition orale qui sert de véhicule principal à la transmission du patrimoine toponymique des autochtones, de même que les bouleversements passés, récents ou projetés du paysage des territoires qu'ils fréquentent impriment un caractère d'urgence aux travaux d'inventaire de cette toponymie.

La normalisation de la toponymie autochtone s'appuie sur le respect du génie des langues et sur la nécessité d'établir un corpus de référence pour l'ensemble de la collectivité québécoise.

2 Cadre d'application

2.1 Catégories de toponymes

La politique relative aux noms autochtones s'applique aux toponymes déjà inventoriés qui se trouvent dans les territoires habités ou fréquentés principalement par les autochtones; elle s'appliquera aussi aux noms géographiques autochtones dont l'inventaire est à venir, peu importe la localisation des entités touchées.

Elle ne s'applique cependant pas aux toponymes officiels d'origine autochtone dont l'usage est historique, sauf pour ce qui regarde des modifications graphiques mineures que la Commission de toponymie estimerait opportunes d'apporter.

La Commission considère en outre qu'il faut faire montre de prudence dans l'implantation d'une toponymie autochtone artificielle, dans le cadre de la création de noms de lieux, et en particulier pour les lieux innommés qui se trouvent dans des zones d'exploitation contrôlée ou dans des pourvoies.

2.2 Inventaires et recherches toponymiques

Bien que très nombreux, les noms géographiques autochtones ont fait jusqu'ici l'objet d'une transmission essentiellement par tradition orale et n'ont été consignés par écrit que de façon épisodique jusqu'à récemment. La Commission entend donc poursuivre les inventaires toponymiques sur le terrain, et dans les documents le cas échéant; elle encourage les recherches des divers spécialistes et l'implication plus forte des représentants autochtones dans cette entreprise d'amélioration de la connaissance des toponymes amérindiens et inuits.

2.3 Consultation du milieu

La Commission consulte les autorités autochtones appropriées à l'occasion d'enquêtes toponymiques menées dans les territoires fréquentés par les Amérindiens ou les Inuits. Elle requiert leur opinion quant au degré d'usage des toponymes inventoriés et quant à la vérification de leur écriture.

Cette dernière pose de délicats problèmes en raison du grand nombre de langues à considérer et par suite de l'absence de consensus quant à sa normalisation. Sachant que la normalisation est en cours, la Commission ne juge pas à propos d'imposer des règles mais favorise néanmoins la stabilité

des graphies locales.

2.4 Références privilégiées

Les résolutions adoptées lors de l'Atelier sur l'écriture des noms de lieux amérindiens tenu à Québec en mars 1979 et lors du Colloque sur les noms de lieux autochtones tenu à Ottawa en mai 1986 constituent, pour la Commission de toponymie, des références privilégiées pour sa pensée et son action dans le dossier des toponymes autochtones.

3 Normes

3.1 Choix des noms

L'usage courant local guide la Commission de toponymie dans le choix des noms d'entités géographiques situées dans des territoires fréquentés par les autochtones. Les enquêtes toponymiques sur le terrain ou dans les documents, que la Commission effectue, fait effectuer ou supervise, révèlent le degré d'usage des toponymes inventoriés de même que la fiabilité des informateurs.

Spécifiques

Pour l'écriture des spécifiques, la Commission s'inspire de l'usage graphique local, de l'usage graphique au niveau de l'ensemble d'une nation et de la tradition toponymique observée pour les noms de lieux du groupe linguistique concerné.

Génériques

Les toponymes autochtones qui contiennent un générique (agglutiné au spécifique ou séparé de celui-ci) dans leur langue d'origine se voient attribuer un générique français lorsqu'ils sont officialisés; ce générique représente la meilleure traduction possible du terme autochtone.

Le générique autochtone séparé n'est alors pas retenu dans le nom officiel, sauf s'il constitue le seul élément du toponyme d'origine. Par ailleurs, pour contrer l'accueil négatif réservé souvent aux noms autochtones trop longs et estimés difficiles à prononcer ou à mémoriser, la Commission pourra officialiser des versions raccourcies de noms inventoriés, pourvu que leur sens ne s'en trouve pas altéré. La Commission pourra supprimer notamment les génériques agglutinés à la partie spécifique des noms. Le raccourcissement des noms devra se faire en collaboration avec un

interlocuteur de la nation concernée.

Lorsqu'un toponyme autochtone ne comporte pas de générique dans son état originel, la Commission, si elle l'officialise, lui ajoute un générique français, dans la mesure où ce type de toponymes s'exprime habituellement avec un générique en français.

Variantes

La Commission conserve comme variantes de noms officiels toutes les formes autochtones d'origine qu'elle a normalisées en vue de l'officialisation y compris la version complète des noms raccourcis, de même que les formes d'origine qui se rapportent à un nom officiel non autochtone.

3.2 Choix des caractères

Pour l'officialisation des toponymes autochtones, on utilise les caractères de l'alphabet romain.

Les variantes peuvent comporter des signes diacritiques propres à une langue autochtone ou se présenter dans l'alphabet local.

ANNEXE 2

ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER DES INVENTAIRES POUR CHACUNE DES NATIONS¹

Nation	Nombre d'inventaires	Toponymes inventoriés	Toponymes traités		Toponymes officialisés
			Nombre	%	
Abénaquis	1	161	144	89	27
Algonquins	11	2 200	1 596	72	668
Attikameks	3	1 407	1 407	100	795
Cris	9	4 822	3 680	76	2 591
Hurons-Wendat	1 ²	102	0	0	–
Mohawks	1	17	17	100	1 ³
Montagnais	15	2 666	2 324	87	1 178
Naskapis	3 ⁴	651	651	100	217
Inuits	9	7 379	2 885	39	1 511
TOTAL	53	19 405	12 704	65	6 988⁵

¹ Les territoires des Malécites et des Micmacs n'ont pas encore fait l'objet d'inventaires systématiques.

² Il s'agit en fait d'un inventaire documentaire plutôt qu'un inventaire de terrain. Les formes recueillies, en grande partie notamment sur la carte du chef Nicolas Vincent dressée en 1829, constituent des variantes pour des toponymes déjà reconnus officiellement.

³ Plusieurs des données recueillies étaient déjà officielles. D'autres constituaient des variantes de toponymes officiels. Certaines, enfin, n'ont pu être officialisées faute d'informations suffisantes sur leur graphie ou leur localisation.

⁴ Un quatrième inventaire a été réalisé au cours de l'été 1995 en collaboration avec la Société de développement des Naskapis. Le rapport doit être déposé dans les prochaines semaines.

⁵ Le nombre de 6 988 correspond aux toponymes officialisés à la suite des inventaires spécifiques effectués dans les communautés. Celui de 10 964 paraissant au tableau 1 représente quant à lui le nombre total de toponymes autochtones officiels.

ANNEXE 3

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES DANS LE CADRE DE L'ATELIER SUR L'ÉCRITURE DES NOMS DE LIEUX AMÉRINDIENS

(Québec, mars 1979)

RÉSOLUTION 1 : DISTRIBUTION DE LA DOCUMENTATION COLLIGÉE

IL EST PROPOSÉ :

QUE la documentation relative à l'atelier et aux questions qui y ont été soulevées soit colligée puis distribuée à toutes les personnes et organismes préoccupés par le sujet.

RÉSOLUTION 2 : DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LES LANGUES AMÉRINDIENNES

IL EST PROPOSÉ :

QUE des efforts particuliers soient entrepris pour faire connaître davantage à la population du Québec la situation relative aux langues amérindiennes, leur répartition et leurs caractéristiques, notamment en alimentant suffisamment sur ces sujets les responsables des programmes scolaires de même que les médias d'information.

RÉSOLUTION 3 : ÉLABORATION D'UN GUIDE DE PRONONCIATION DES LANGUES AUTOCHTONES

IL EST PROPOSÉ :

QU'un guide de prononciation des langues autochtones soit élaboré et largement diffusé.

RÉSOLUTION 4 : RELEVÉ DES ÉLÉMENTS AMÉRINDIENS DANS LA COMPOSITION DES NOMS DE LIEUX

IL EST PROPOSÉ :

QUE des mesures appropriées soient prises pour poursuivre l'analyse des systèmes toponymiques amérindiens de manière à compléter le relevé des éléments (termes génériques, morphèmes référant à des accidents topographiques, racines) qui sont utilisés en toponymie dans les différentes

langues amérindiennes du Québec.

**RÉSOLUTION 5 : COMPILATION ET CENTRALISATION DES
INVENTAIRES TOPONYMIQUES AMÉRINDIENS**

IL EST PROPOSÉ :

QUE la Commission de toponymie du Québec soit chargée de recueillir tous ces inventaires, recherches et études existants;

QUE, dès que de telles études sont connues ou entreprises, la Commission de toponymie en soit informée;

QUE la Commission rende ces études disponibles aux chercheurs et à toutes autres personnes intéressées par le sujet.

**RÉSOLUTION 6 : NORMES D'ÉCRITURE DES NOMS DE LIEUX
AMÉRINDIENS**

IL EST PROPOSÉ :

DE susciter des rencontres et des travaux afin de faciliter la rédaction de normes d'écriture des noms de lieux amérindiens au niveau de chacun des groupes linguistiques et de diffuser ces normes à toutes personnes et organismes impliqués dans le processus d'inventaire de ces noms géographiques.

RÉSOLUTION 7 : DICTIONNAIRE DES LIEUX DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ :

DANS le cadre de l'élaboration du *Dictionnaire des lieux du Québec* qui sera réalisé par la Commission de toponymie, de fournir, pour les toponymes amérindiens, toute l'information relative à leur écriture, à leur prononciation, à leur origine et à leur signification.

**RÉSOLUTION 8 : CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LA
TOPONYMIE AMÉRINDIENNE**

IL EST PROPOSÉ :

QU'un comité consultatif en matière de toponymie amérindienne soit mis sur pied afin de conseiller la Commission de toponymie sur toutes questions relatives aux noms de lieux amérindiens notamment :

- a) la normalisation de l'orthographe des langues amérindiennes;

- b) l'élaboration d'un guide de prononciation des noms de lieux amérindiens;
- c) l'élaboration d'un lexique des éléments (termes génériques, morphèmes référant à des accidents topographiques, racines) qui sont utilisés en toponymie dans les différentes langues amérindiennes du Québec;
- d) la formulation des recommandations quant au choix des noms de lieux dans les aires de chevauchement linguistique.

QUE ce comité soit composé, d'une part d'un représentant de chacune des communautés linguistiques amérindiennes du Québec, d'autre part d'un spécialiste en linguistique amérindienne, ainsi que d'un membre du personnel de la Commission de toponymie, ce dernier ayant comme mission d'assurer le lien entre le comité et la Commission.

**RÉSOLUTION 9 : ADOPTION D'UNE ORTHOGRAPHE NORMALISÉE
POUR L'ÉCRITURE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES
MICMACS**

IL EST PROPOSÉ :

D'ENVISAGER l'adoption du système orthographique en usage pour l'écriture des noms géographiques micmacs.

**RÉSOLUTION 10 : SIGNES DIACRITIQUES POUR LES NOMS
GÉOGRAPHIQUES MONTAGNAIS, CRIS ET NASKAPIS**

IL EST PROPOSÉ :

QUE, sur les cartes géographiques, dans les répertoires toponymiques de même que dans l'affichage, les noms montagnais, cris et naskapis apparaissent sans signes diacritiques;

QUE, par ailleurs, lors des relevés de terrain, les signes diacritiques soient systématiquement notés et consignés dans les registres de la Commission de toponymie, lesquels demeureront à la disposition des chercheurs et autres utilisateurs.

RÉSOLUTION 11 : PROBLÈME DE LA LABIALISATION EN MONTAGNAIS

IL EST PROPOSÉ :

QUE la labialisation des consonnes en finale de mots en montagnais ne soit pas notée dans la transcription officielle des toponymes.

RÉSOLUTION 12 : L'USAGE DE DEUX SYSTÈMES DE TRANSCRIPTION POUR LES LANGUES CRIE, NASKAPIE ET MONTAGNAISE

IL EST PROPOSÉ :

QUE les deux systèmes actuellement en usage soient utilisés pour transcrire d'une part les toponymes cris et naskapis et d'autre part les toponymes montagnais.

RÉSOLUTION 13 : PRÉSERVATION DE LA TOPONYMIE ABÉNAQUISE

IL EST PROPOSÉ :

DE mobiliser les compétences disponibles pour mettre au point un système orthographique approprié aux besoins de la communauté linguistique abénaquise et de procéder à un inventaire des noms de lieux abénaquis actuels et passés.

RÉSOLUTION 14 : UTILISATION DES TERMES GÉNÉRIQUES

IL EST PROPOSÉ :

POUR les toponymes amérindiens d'indiquer un terme générique français, même dans les cas où il y a redondance avec un élément du terme spécifique amérindien.

RÉSOLUTION 15 : LE LOCATIF ET LE NOMINATIF DANS LES LANGUES ALGONQUIENNES

IL EST PROPOSÉ :

- a) QU'en règle générale, on ait recours à l'emploi du nominatif, sauf dans les cas où l'usage a consacré le locatif;
- b) DE soumettre l'étude générale et plus approfondie de ce problème à un comité d'experts.

RÉSOLUTION 16 : LES TERMES «ALGONQUIEN» ET «ALGONQUIN»

IL EST PROPOSÉ :

DE retenir la graphie «algonquien(ne)» pour la famille linguistique et «algonquin(e)» pour cette langue particulière.

RÉSOLUTION 17 : PRÉSERVATION DE LA TOPONYMIE MOHAWK

IL EST PROPOSÉ :

QUE l'on envisage de colliger la toponymie mohawk de la façon la plus exacte possible en gardant les signes diacritiques;

QU'un effort particulier soit fait dans les plus brefs délais pour promouvoir la toponymie mohawk.

RÉSOLUTION 18 : TOPONYMES AMÉRINDIENS IDENTIFIANT DES ENTITÉS PHYSIQUES

IL EST PROPOSÉ :

QU'à l'occasion de recherches, d'inventaires et de relevés sur le terrain,

- a) les noms utilisés par les autochtones fréquentant ces lieux soient privilégiés au moment de l'officialisation;
- b) les corrections appropriées soient notées quant aux toponymes déjà inventoriés de façon à les rendre compatibles avec les traditions locales;
- c) l'inventaire des erreurs relevées soit fait et soumis à la Commission de toponymie pour correction.

RÉSOLUTION 19 : INDICATION DE LA LONGUEUR VOCALIQUE EN ALGONQUIN

IL EST PROPOSÉ :

QUE l'emploi de signes diacritiques pour indiquer la longueur vocalique soit envisagé et qu'une évaluation soit faite de l'acceptabilité de cette résolution.